

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi et valorisation du label “Commune sportive” attribué par l’ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Lors d’une cérémonie, qui s’est déroulée le 17 avril 2025, 44 nouvelles communes wallonnes et bruxelloises ont reçu le label «Commune sportive» attribué par l’ ADEPS, portant ainsi à 133 le nombre total de communes labellisées depuis le lancement de l’initiative en 2021. Je tiens à saluer cette démarche, qui encourage les pouvoirs locaux à promouvoir l’activité physique et le sport pour tous. En effet, ce label valorise entre autres les politiques locales inclusives relatives au sport, à la qualité des infrastructures sportives et à l’accessibilité, notamment grâce à la mobilité douce.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, quels sont les critères pour l’attribution d’une, de deux ou de trois étoiles aux communes? Quels sont les mécanismes d’accompagnement prévus par l’ADEPS pour soutenir les communes dans l’amélioration de leurs politiques sportives en vue d’obtenir ce label ou d’augmenter leur nombre d’étoiles? Une évaluation périodique est-elle prévue pour les communes labellisées afin de s’assurer de la pérennité des actions engagées? Dans l’affirmative, selon quelle fréquence et quels indicateurs? Disposez-vous d’une analyse territoriale mettant en évidence les zones encore peu représentées, voire absentes parmi les communes labellisées? Enfin, des actions spécifiques sont-elles envisagées pour inciter ces territoires à prendre part au dispositif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le label ADEPS «Communes sportives» vise à encourager les communes à développer une politique locale ambitieuse, inclusive et durable, dans le domaine du sport et de l’activité physique.

L’attribution du label se fonde sur une grille d’évaluation détaillée répartie en cinq grands axes: la politique sportive, les activités sportives, la mise en avant des cercles sportifs, les infrastructures sportives et la mobilité douce. Pour chacun de ces axes, il existe une série de critères pour lesquels une cote est attribuée. Cela est ensuite pondéré en fonction de la taille de la commune; c’est sur cette base que les communes se voient octroyer ou non une, deux ou trois étoiles. Les centres de conseil du sport (CCS) offrent l’option d’un engagement et d’un accompagnement

des communes qui leur permet d'évoluer d'année en année ou au bout de la période de trois ans qui marque la nécessité d'introduire une nouvelle demande.

Depuis 2021, 213 communes ont introduit au moins une candidature, soit 78 % des communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Actuellement, 132 d'entre elles sont labellisées. Une analyse territoriale des candidatures met en évidence des pourcentages de participation variant entre 68 % pour la province de Liège et 90 % pour la province de Hainaut. Pour inciter toujours plus de communes à se porter candidates, des relances ciblées des communes non candidates sont opérées via les CCS. La communication est renforcée lors d'événements comme le Salon Municipalia rassemblant les mandataires communaux. C'est aussi durant ce salon que les communes labellisées sont mises en avant lors de la remise de leur prix.

Persuadée que les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles sont des maillons essentiels dans le développement et le soutien du sport pour tous, j'ai également demandé à l'administration, en collaboration avec les partenaires impliqués dans ce projet et les membres de mon cabinet, de réfléchir aux moyens de motiver le plus grand nombre de communes à s'inscrire dans cette démarche. Je profite de cette question pour féliciter une nouvelle fois les communes lauréates de cette édition 2025.

M. Thierry Witsel (PS). – Cette initiative est effectivement intéressante pour le développement du sport pour tous et sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reste attentif aux prochaines mesures qui seront prises en ce sens, afin de valoriser les communes qui désirent se voir attribuer ce label. Il serait également pertinent d'inscrire le sport de proximité dans une stratégie globale et pérenne de développement.

1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Maisons “Sport Bien-être” de l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – En Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport sur ordonnance connaît un développement progressif, notamment grâce à l'action de l'ASBL Sport sur Ordonnance, aujourd'hui active dans une trentaine de communes et reconnue par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ). Cette ASBL, dont l'expertise dans l'accompagnement des personnes sédentaires ou atteintes de pathologies chroniques est précieuse, souhaite élargir son champ d'action par une meilleure communication et grâce à des collaborations accrues avec les professionnels de santé et les infrastructures sportives locales.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, vous avez évoqué la possibilité d'intégrer le sport sur ordonnance au projet pilote des maisons «Sport Bien-être», récemment lancé par l'ADEPS. Je souhaite donc mieux comprendre les contours de ce projet. Comme j'ai pu le lire sur le site de l'ADEPS, «les maisons “Sport Bien-être” sont des structures pluridisciplinaires (médicales, sportives et sociales)

accueillant toute personne souhaitant bénéficier d'un suivi sur mesure pour commencer ou reprendre une activité physique. Elles sont ouvertes à tous les âges, les états de santé et les conditions physiques!».

Quels sont les objectifs et les modalités de fonctionnement des maisons «Sport Bien-être»? Combien d'entre elles sont-elles aujourd'hui en activité dans le cadre du projet-pilote? Dans quelles communes? Comment ces maisons peuvent-elles constituer un levier pour intégrer durablement le sport sur ordonnance dans les parcours de santé? Un cadre de collaboration est-il envisagé entre ces structures et l'ASBL Sport sur Ordonnance? Une sensibilisation ou une formation spécifique des professionnels de santé est-elle prévue pour renforcer leur collaboration avec ces structures? Il existe par exemple la formation que l'ASBL Sport sur Ordonnance pourrait leur fournir? Dans ce sens, quels moyens spécifiques sont-ils prévus pour soutenir ce projet, au niveau tant de la formation des encadrants que de l'accessibilité pour les publics cibles? Enfin, avez-vous programmé d'évaluer le projet-pilote? Selon quel calendrier?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les maisons «Sport Bien-être» ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter toute personne souhaitant adopter un mode de vie plus actif, quel que soit son âge, son état de santé ou sa situation socioéconomique. Elles visent à inscrire durablement le citoyen dans une pratique régulière et autonome d'activités physiques en luttant contre la sédentarité et en favorisant le bien-être.

Cette initiative a été lancée en octobre 2021 en Région de Bruxelles-Capitale par le biais de quatre structures pilotes: Ixelles, ULB Sports, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. En 2023, elle a été étendue à six nouvelles communes en Wallonie: Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wanze, Braine-le-Comte, Enghien et Hamois. Chaque maison propose une offre d'activités physiques et sportives diversifiées et encadrées par des intervenants qualifiés. Elle s'adresse en priorité aux publics éloignés de la pratique sportive. Un suivi régulier est assuré, parfois en lien avec le médecin traitant, pour soutenir la progression des participants et limiter les risques de décrochage.

Si les résultats démontrent un réel impact sur la volonté des participants à poursuivre une activité physique après leur passage dans une maison «Sport Bien-être» et sur l'amélioration de leur condition physique, il est nécessaire de s'interroger, préalablement à la poursuite de cette initiative, sur la manière de mutualiser les opportunités offertes par chacun des partenaires potentiels et sur le financement de l'extension de ce concept. Les discussions sont en cours avec le ministre chargé de la Santé, Yves Coppieters, afin de discuter de l'implication du secteur de la santé dans le développement futur de cette initiative.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. Je suis convaincu que le développement des maisons «Sport Bien-être»,

articulée avec des initiatives telles que «Sport sur ordonnance», constitue une opportunité majeure pour renforcer l'accès au sport pour tous et la prévention en matière de santé.

Il est crucial de ne pas multiplier les projets sans coordination. Il faut, au contraire, favoriser une mise en réseau cohérente des acteurs existants. À cet égard, je prends note du fait que vous êtes en discussion avec le ministre de la Santé, Yves Coppieters.

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Sécurité des cyclistes lors des grands événements sportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 13 avril dernier, lors de la mythique course Paris-Roubaix, le champion Mathieu van der Poel a été victime d'un acte inqualifiable: un spectateur lui a lancé un bidon rempli d'eau en pleine figure alors qu'il roulait à plus de 40 km/h. Madame la Ministre, je vous laisse imaginer la violence de l'impact, que le coureur a lui-même comparé à une pierre lancée en plein visage. Heureusement, cet acte n'a pas eu de conséquences graves sur sa santé, mais cela aurait pu être bien pire.

Ce triste épisode n'est malheureusement pas isolé. Déjà l'an passé, sur la même course, une spectatrice avait jeté une casquette dans la chaîne de son vélo. Il avait reçu de la bière au visage lors du Tour des Flandres. Plus récemment encore, lors de l'*E3 Classic*, il a été la cible de crachats. D'autres cyclistes ont subi des actes similaires.

Ces comportements inacceptables mettent en péril l'intégrité physique des athlètes et dénaturent totalement l'esprit du sport. Ils rappellent tristement d'autres incidents, comme la mégachute du Tour de France provoquée par une pancarte brandie trop imprudemment par une spectatrice. Ces événements posent une double question: celle de la sécurité des coureurs et celle de la responsabilité des organisateurs et des pouvoirs publics dans la sécurisation des parcours, surtout lorsque ces épreuves traversent des zones à forte affluence.

Une concertation est-elle prévue avec les niveaux de pouvoir compétents pour renforcer la sécurité des coureurs lors des grandes manifestations sportives, en particulier pour la prévention et la répression des comportements dangereux de certains spectateurs? Envisagez-vous également, en collaboration avec les organisateurs, des campagnes de sensibilisation ou des dispositifs innovants pour mieux protéger les athlètes et garantir le bon déroulement de ces événements populaires?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, ce 13 avril 2025, lors de la course Paris-Roubaix à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister, le vainqueur de l'épreuve, Mathieu van der Poel, a été victime d'un acte inacceptable et honteux, à savoir le jet d'un bidon au moment où il était en course pour la victoire.

Ce geste est inqualifiable et, selon les informations disponibles, le coureur visé, son équipe et les organisateurs de la course ont saisi la justice afin que des sanctions soient prises à l'égard de la personne ayant commis cet acte.

Ce n'est pas jeter un pavé dans la mare que de dire et répéter qu'à côté des actions de sensibilisation et de prévention, il y a aussi un temps pour les sanctions. Cependant, il est important de considérer des milliers, voire des millions de spectateurs que le cyclisme rassemble au bord des routes et qui, eux, ne commettent aucune imprudence ou violence.

En cela, ce cyclisme constitue un ovni dans le spectacle qu'offre le sport professionnel. Depuis toujours, il a pu préserver sa dimension populaire et gratuite. Je suis bien consciente que de tels agissements pourraient malheureusement nuire à ce patrimoine que je souhaite préserver. L'organisation des courses cyclistes est encadrée par une législation fédérale: l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain et l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique. Ces compétences n'incombent pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais au ministre de l'Intérieur. En outre, les décisions finales reviennent aux bourgmestres et aux zones de police.

Depuis 2022, une concertation nationale relative aux courses cyclistes est organisée avec la police fédérale, les polices locales et *Belgium Cycling*. Cet exercice vise à rendre les courses plus sûres pour le public, les coureurs et l'ensemble de la caravane. Lors de la réunion de février 2025, il a été décidé de renouveler une campagne avec des conseils de sécurité pour le public. En 2024, 323 personnes ont suivi la formation de directeur de course et coordinateur de sécurité de *Belgium Cycling*. Cette même année, la police a également formé 537 de ses agents, dont 427 motards, à l'accompagnement des courses cyclistes. En outre, 480 jeunes coureurs ont suivi, sous l'égide de la police fédérale, des séances d'information consacrées à leur sécurité.

J'enfile ma casquette de bourgmestre pour vous dire qu'il est de plus en plus difficile de trouver des signaleurs bénévoles lors de l'organisation de courses cyclistes pour amateurs, tant les gens ne respectent plus le statut de ces signaleurs. Il faudra évidemment prendre cette problématique à bras-le-corps et lancer un appel au bénévolat et à une responsabilisation collective afin de pallier ce manque.

M. Thierry Witsel (PS). – La législation relève du gouvernement fédéral. Cependant, vous êtes la ministre des Sports. Des concertations doivent se tenir pour que cette pratique, si populaire, ne soit pas «dégradée» par les supporters. Laisser ces actes impunis revient à banaliser la violence contre les sportifs. Nous avons fait beaucoup en faveur de la prévention. Aujourd'hui, il faut punir sévèrement tous ces gens qui mettent en danger le monde sportif.

1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Subventionnement des plans-programmes sportifs»

1.5 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Financement du sport de haut niveau et résultats du conclave budgétaire»

1.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Répartition des subventions pour les clubs sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2025»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Ces derniers mois, de nombreuses fédérations sportives francophones ont exprimé des inquiétudes profondes face au retard inédit du paiement des subventions liées aux plans-programmes pour le sport de haut niveau. Près de six mois après le début de l'année, les fonds n'ont en effet toujours pas été versés, alors que ceux-ci représentent souvent la colonne vertébrale du financement des activités de ces fédérations. Ce retard, exceptionnel dans son ampleur, a fragilisé bon nombre de structures, notamment les plus modestes, dont certaines ont évoqué une menace de cessation de paiement, voire des licenciements de responsables techniques, pourtant essentiels à l'encadrement de nos athlètes.

Tout récemment, vous avez annoncé que les arbitrages étaient désormais clôturés et que la procédure de paiement pouvait être lancée. C'est une bonne nouvelle. Toutefois, même dans les scénarios les plus optimistes, les fonds ne seront disponibles qu'à la mi-juin, soit bien au-delà de l'échéance fixée par le décret, qui impose une allocation dans le courant du premier trimestre.

Pour justifier ce retard, vous avez évoqué une volonté de passer en revue les dépenses et de réévaluer les différents budgets. Mais ce décalage n'est pas anodin: il complique la planification, empêche certaines fédérations de s'engager dans des compétitions ou stages importants, et génère un stress permanent chez les dirigeants et les équipes. Qu'il s'agisse de locations d'infrastructures, de salaires ou de frais liés à la préparation des athlètes, les conséquences sont concrètes et parfois graves. Cette situation est encore plus compliquée lorsqu'il y a des engagements internationaux à tenir.

Madame la Ministre, quelles sont les raisons précises de ce retard? Les arbitrages finaux sont-ils proches des propositions initiales de l'ADEPS? Certaines fédérations perdent-elles des moyens? Dans l'affirmative, lesquelles et pour quel montant? D'autres voient-elles leur budget renforcé et, si c'est le cas, lesquelles et pour quel montant?

Ce délai, particulièrement long, est-il vraiment nécessaire? Mesurez-vous l'impact réel de ces six mois d'attente sur le fonctionnement quotidien des fédérations? Comment envisagez-vous de restaurer la confiance entre votre cabinet et le

secteur sportif? Quelles garanties apportez-vous pour éviter que ce genre de blocage ne se reproduise plus? Enfin, comment tiendrez-vous les promesses liées à la rapidité et à la transparence de l'information évoquées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

M. Jori Dupont (PTB). – Une athlète qui atteint les critères de sélection internationaux pour participer aux championnats du monde, mais qui n'est pas sélectionnée par sa fédération nationale – celle-ci ayant adopté des critères de sélection plus durs que ceux de la fédération internationale pour des raisons budgétaires – peut s'en retrouver extrêmement frustrée. On connaît le travail de préparation que fournit et planifie un athlète de haut niveau plusieurs mois à l'avance.

Madame la ministre, ce n'est pas la première fois que l'on entend ce genre d'histoire dans le sport de haut niveau. Nos fédérations sportives ne roulent pas sur l'or et, pour assurer leur participation à des compétitions majeures comme les championnats du monde ou les Jeux olympiques (JO), certains athlètes sont parfois contraints de trouver eux-mêmes les ressources financières nécessaires. Par ailleurs, il semblerait que les athlètes qui bénéficient d'une bourse en ignorent toujours le montant. La présidente de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) indique qu'elle attend une information de votre part à ce sujet.

Finalement, il y a près d'un mois, la ministre-présidente est venue annoncer au Parlement que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra faire des économies supplémentaires et que tout le monde devra faire des efforts. Depuis, aucune information n'a filtré sur le conclave budgétaire et sur ce que vous devrez mettre en œuvre concrètement.

En tant que ministre des Sports, que pouvez-vous faire pour soutenir les fédérations sportives et les athlètes de haut niveau afin de limiter les freins extrasportifs à leur participation aux compétitions internationales? Pourquoi les athlètes bénéficiant d'une bourse n'ont-ils pas encore d'information sur le montant de celle-ci? Quand communiquerez-vous l'information aux athlètes et aux fédérations? Enfin, le conclave budgétaire générera-t-il des coupes dans le sport de haut niveau ou amateur? Dans l'affirmative, quel sera le montant des économies réalisées sur le budget des fédérations sportives?

M. Fabian Maingain (Indépendant). – Madame la Ministre, dans les colonnes du journal «*Le Soir*» du 9 mai dernier, vous avez annoncé avoir enfin donné votre feu vert à la répartition des subventions destinées aux clubs sportifs amateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2025. Bien que tardive, cette annonce a été accueillie avec soulagement par les opérateurs du secteur, qui attendaient avec une impatience croissante la concrétisation de ce soutien, essentiel à la pérennité de leurs activités. Je souhaite cependant que vous précisiez plusieurs éléments.

Tout d'abord, pouvez-vous détailler la répartition précise des montants octroyés pour l'année 2025, par discipline et par fédération? Quels critères ont-ils présidé à cette répartition et ont-ils été modifiés par rapport à l'année précédente?

Ensuite, comment les montants attribués en 2025 se comparent-ils à ceux de 2024 – montants nominaux et montants réels –, compte tenu de l'inflation? Le secteur sportif amateur a connu de nombreuses difficultés après la crise de la Covid-19 et attendait une revalorisation significative de ces aides. Celle-ci est-elle au rendez-vous?

Par ailleurs, vous avez déclaré dans la presse qu'il vous a fallu attendre la validation du ministre du Budget pour pouvoir avancer. Quelles sont les raisons concrètes de ce délai qui a suscité beaucoup d'inquiétudes parmi les opérateurs de terrain? Ce retard sera-t-il évité à l'avenir, notamment grâce à une meilleure coordination avec votre collègue ou une adaptation du calendrier budgétaire?

Enfin, quelle est votre vision à moyen terme pour le financement du sport amateur, à l'heure où celui-ci joue un rôle essentiel pour la cohésion sociale et la santé publique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, les fédérations sportives sont soutenues pour développer le sport de haut niveau à travers différents dispositifs: les subventions des plans-programmes, les subventions dites de notoriété pour l'organisation ou la participation à des activités internationales, la contribution «*Be Gold*», le financement du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), la mise à disposition d'infrastructures, le projet de vie, mais aussi le financement des participations des athlètes francophones aux Jeux olympiques et paralympiques, l'attribution de contrats, le soutien à la détection des hauts potentiels et, dans une moindre mesure, la labellisation des clubs.

Ces dispositifs mobilisent, sans entrer dans les détails, plus de 21 millions d'euros. Les bourses individuelles sont intégrées dans les plans-programmes. J'ai récemment fait connaître mes intentions, sur la base des propositions formulées par l'Administration générale du sport (AGS), et informé celle-ci de l'arbitrage concernant la ventilation des moyens disponibles pour les plans-programmes de 2025.

Il est évident que nous devons revoir le processus actuel qui présente certaines lacunes. Ainsi, les fédérations et associations sportives reconnues auront une meilleure vue sur les moyens dont elles pourront disposer et seront à même de les gérer de manière responsable et pérenne. La pluriannualité des moyens est nécessaire, comme pour les subventions de fonctionnement. Pour terminer, je tiens à vous rassurer: aucune économie ne sera réalisée dans le sport.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des détails communiqués. Je n'ai pas reçu de réponse à certaines de mes questions;

je vous réinterrogerai à ce propos. Je comprends que plus de 21 millions d'euros sont à pourvoir à travers les différentes subventions. Toutefois, le décret exige qu'elles soient versées au premier trimestre, et cela n'a pas été fait. Les fédérations ont craint de devoir licencier leurs employés et de ne pas être en mesure de développer les projets qui devaient l'être. Aujourd'hui, elles voient le bout du tunnel. J'espère que cette situation restera inédite, et qu'à l'avenir, le budget sera étudié au préalable. Le processus est effectivement à revoir. Je suivrai ce dossier avec attention.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je note que vous ne ferez aucune économie dans le sport. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, le fait que les fédérations nationales aient des critères plus durs que les fédérations internationales, pour des raisons budgétaires, reste un point préoccupant. Nos athlètes sont une vitrine de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Et si nous n'avons pas les moyens budgétaires de les y envoyer pour participer à des compétitions internationales, c'est un manque, non seulement pour la Fédération et le monde sportif, mais également pour les jeunes qui sont privés d'exemples de nos athlètes à l'étranger.

M. Fabian Maingain (Indépendant). – Madame la Ministre, votre réponse est malheureusement incomplète sur la question des répartitions; je reviendrai sur ce point. Je me réjouis qu'il n'y ait pas de diminution dans ce secteur, à l'heure où tout le monde fait des efforts. L'enjeu est d'offrir une meilleure visibilité à ces structures et de manière pluriannuelle. Ce dossier est à suivre.

1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Protection des jeunes dans le milieu sportif»

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention et accompagnement des jeunes sportifs victimes de comportements abusifs»

1.9 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Protection des mineurs en milieu sportif»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – La presse a récemment fait état d'une affaire portée devant le tribunal correctionnel de Mons, impliquant un cadre sportif accusé de graves abus sexuels sur des mineurs au sein d'un club de basket-ball. De tels faits soulèvent une inquiétude majeure concernant la protection des jeunes dans le milieu sportif et les dispositifs de prévention, de détection et de réaction face à de tels comportements.

Il apparaît que l'auteur des faits a agi pendant plusieurs années, dans différents clubs, en usant de son autorité, de sa réputation et de la promesse d'une carrière professionnelle pour exercer une emprise sur des jeunes vulnérables. Certaines

victimes évoquent des actes quotidiens durant des années, des manipulations psychologiques, l'usage d'alcool et, surtout, le silence imposé. Il est également question d'un défaut total d'encadrement des activités qu'il menait en dehors des structures officielles.

Ces éléments montrent à quel point certains adultes peuvent instrumentaliser leur position dans le monde du sport pour commettre des actes d'une extrême gravité. Cette affaire n'est pas isolée: elle s'inscrit dans une série de témoignages et de révélations sur les violences sexuelles en milieu sportif.

Madame la Ministre, quelles sont les dispositions actuellement en vigueur, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour assurer la sécurité des mineurs dans les clubs sportifs et prévenir de tels drames? Existe-t-il un registre des personnes interdites d'exercer auprès des jeunes? Quelles sont les mesures de signalement existantes pour les victimes? Quelles actions mettez-vous en œuvre pour renforcer la prévention, le contrôle, la formation des encadrants et le soutien aux victimes?

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L'ancien entraîneur sportif Vincent Stavaux a été reconnu coupable d'attentats à la pudeur sur huit victimes, commis entre 2005 et 2011 alors qu'il encadrait une équipe de jeunes basketteurs. Mineures au moment des faits, les victimes racontent des actes graves et répétés pendant plusieurs années. Ces faits ont eu lieu lors de séances de sophrologie ou au sein même des clubs, et ce, sans aucune réaction de la part d'adultes.

Ces jeunes auront mis des années à parler, car ils avaient peur, honte et ne savaient pas vers qui se tourner au sein de leur structure sportive. Ils en discutaient entre eux, mais il n'y avait ni adulte clairement identifié à qui faire confiance, ni structure permettant une libération de la parole. D'autres victimes n'ont probablement pas encore osé se manifester.

Madame la Ministre, je vous sais très attentive à ce problème. À la suite de ces révélations, avez-vous pris contact avec les opérateurs du secteur sportif afin d'aborder le sujet? Les jeunes doivent se sentir écoutés, soutenus et protégés au sein des structures sportives. Ils doivent savoir à qui s'adresser s'ils sont témoins ou victimes de comportements abusifs. Comment s'assurer que chaque club dispose d'une personne de confiance clairement identifiée et formée à l'écoute des jeunes?

Comment les jeunes sont-ils informés de l'existence de ces dispositifs dans les clubs? Quelles mesures concrètes avez-vous adoptées afin de créer un véritable espace de parole?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Le récent verdict rendu dans l'affaire Vincent Stavaux, condamné à cinq ans de prison dont la moitié ferme pour des faits de mœurs sur des jeunes sportifs, a provoqué une onde de choc dans le monde sportif belge. Ce drame nous oblige à nous interroger sur les dispositifs de prévention et de protection actuellement en place dans notre Fédération.

Certaines mesures existent déjà, comme l'obligation faite aux encadrants de mineurs de fournir un extrait de casier judiciaire à leur employeur. Toutefois, cette disposition, bien que nécessaire, peut s'avérer particulièrement lourde à gérer pour les petites structures associatives, souvent tenues à bout de bras par des bénévoles.

Dès lors, il me semble essentiel d'aller plus loin en adoptant une approche innovante et globale qui ne se limite pas à des formalités administratives. La prévention passe par une véritable culture du respect et de la vigilance, mais aussi par un accompagnement des victimes et à un encouragement à la libération de la parole.

Madame la Ministre, quelles actions concrètes envisagez-vous pour renforcer la prévention des abus dans le milieu sportif, en particulier au sein des structures accueillant des mineurs? Comment comptez-vous alléger la charge administrative pesant sur les petites ASBL tout en garantissant un contrôle effectif? Prévoyez-vous des dispositifs spécifiques pour accompagner les victimes, favoriser les témoignages et renforcer la confiance des jeunes sportifs dans leur environnement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J'ai été profondément choquée par cette affaire et ces actes inacceptables commis envers des jeunes sportifs. Je profite de l'occasion pour réitérer tout mon soutien envers les victimes. Heureusement, la justice a pu réaliser son travail en condamnant l'auteur de ces faits sordides.

La lutte contre de tels comportements abusifs envers les jeunes doit rester une priorité, mais ces faits ne doivent pas éclipser le travail de qualité fourni au quotidien par des milliers d'encadrants intègres et dévoués au sein des clubs.

Le conseil d'administration de l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB) a annoncé qu'il présenterait prochainement des mesures concrètes afin d'intensifier les mesures d'aide existantes. Par ailleurs, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives, que je rencontrerai ce jeudi, je souhaite renforcer les dispositifs de prévention, de détection et de réaction en place, comme le Réseau éthique, face à de tels comportements inappropriés.

Tous les acteurs du sport doivent se mobiliser pour la sécurité, le respect et la dignité des jeunes avec la création de dispositifs permettant de libérer la parole et aux jeunes potentiellement victimes d'abus de se sentir écoutés.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces compléments d'information. Il est effectivement nécessaire de rappeler que la protection de l'intégrité physique et psychique des jeunes sportifs doit constituer une priorité absolue. Comme beaucoup d'autres, cette affaire souligne l'urgence de renforcer les dispositifs de prévention, de contrôle et d'accompagnement tout en brisant le silence qui entoure encore trop souvent les violences sexuelles dans le

milieu sportif. J'entends que vous rencontrerez ce jeudi les opérateurs de terrain pour consolider ces dispositifs. L'extrait de casier judiciaire reste, en effet, insuffisant face à l'ampleur de telles situations.

Je ne manquerai pas de suivre ce dossier de près et adresse tout mon soutien aux victimes. J'espère que nous trouverons les solutions qui permettront d'améliorer la situation et d'éviter que de tels faits se reproduisent dans le monde sportif.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je souhaite remercier l'ensemble des encadrants. Ayant été moi-même joueur de football puis arbitre, j'ai constaté de belles avancées pour permettre aux jeunes de s'exprimer, même en dehors de l'activité sportive. Il est important, sur le plan psychologique, que les jeunes puissent se sentir libres durant leur activité.

Cette affaire nous rappelle qu'un travail est à mener pour continuer d'améliorer l'encadrement de nos jeunes. Nous nous sentons tous concernés par le sort des victimes – j'en connais d'ailleurs personnellement. Je leur apporte tout mon soutien. Il est essentiel, notamment pour les personnes qui n'osent pas s'exprimer, d'assurer un suivi de cette affaire de l'ensemble des éventuels cas similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Au nom des Engagés, j'apporte tout notre soutien aux victimes et à leur famille. Le renforcement des dispositifs de prévention, de détection et d'action est effectivement une nécessité absolue face aux abus.

Je vous rejoins, Madame la Ministre, quant aux solutions à apporter. Il est important de pouvoir compter, au sein des associations, sur des référents «éthique» et des personnes de confiance vers qui les jeunes peuvent se tourner. À cet égard, il convient de remercier les nombreux encadrants bénévoles qui réalisent un excellent travail dans nos clubs sportifs et ASBL.

La culture de la prévention passe aussi par l'encouragement à la libération de la parole grâce à des outils pédagogiques adaptés aux jeunes, un accompagnement psychologique et des campagnes de sensibilisation ciblées en partenariat avec les fédérations sportives et des associations spécialisées.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Actes racistes en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»

1.11 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Violences des hooligans à Bruxelles en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – La finale de la Coupe de Belgique, censée être une fête du sport et un moment de rassemblement populaire, a été entachée par des scènes

profondément choquantes et inacceptables. En marge du match, des troupes de supporters brugeois d'extrême droite ont mené de véritables raids racistes dans les rues de Molenbeek en s'attaquant à des citoyens sur la base de leur origine ou de leur couleur de peau. Ces violences racistes ne sont pas des faits isolés et s'inscrivent dans un climat délétère alimenté par une banalisation du discours d'extrême droite par certains responsables politiques.

Le Club de Bruges, déjà interpellé à de nombreuses reprises à la suite de débordements racistes causés par une frange de ses supporters, continue de faire preuve d'une mollesse coupable. Des slogans, des banderoles et des chants haineux émanent de leurs tribunes sans réaction à la hauteur du club. Cette attitude frise la complaisance et envoie un message catastrophique: le racisme dans les stades serait tolérable, voire banal, et ce qui est pire, sans qu'aucune autorité politique ne réagisse. La direction du Club de Bruges a même interdit aux supporters du Standard, lors de leur dernier déplacement, de déployer une bâche appelant à lutter contre le racisme.

Madame la Ministre, le football professionnel est une vitrine, qui va de pair avec une responsabilité sociétale immense. Nous ne pouvons pas laisser les stades et les rues devenir des laboratoires de haine ni permettre que ces débordements racistes restent sans suite. Il est plus que temps de responsabiliser les clubs de manière ferme et claire, y compris par des sanctions.

Quelle est votre position sur les événements qui se sont déroulés en marge de la finale de la Coupe de Belgique? Avez-vous réuni les fédérations et associations sportives pour leur demander d'agir et de montrer leur réelle volonté de lutter contre les faits de violence et de discrimination, comme vous vous y êtes engagée lors d'une précédente réunion de notre commission? Comment entendez-vous travailler avec les autres niveaux de pouvoir, notamment avec les autorités locales et le ministre de l'Intérieur, pour renforcer la coordination des actions relatives à la sécurité, à la prévention et à la lutte contre les discours et actes de haine dans et autour des stades? Enfin, comment comptez-vous répondre à la banalisation croissante des discours racistes dans l'univers sportif qui alimente de manière dramatique la montée de l'extrême droite?

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Madame la Ministre, la violence lors de matchs de football est un sujet qui revient régulièrement. Cependant, ces faits se passent le plus souvent sur le terrain ou juste à côté du stade. Cette fois, nous vous interpellons sur des violences qui ont éclaté le 4 mai dernier à Bruxelles, en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football. Ces violences ont provoqué une onde de choc bien au-delà de la capitale. Des groupes d'individus ont commis des agressions violentes dans des communes comme Molenbeek et Jette, loin du stade Roi Baudouin. Ces actes, largement documentés, n'ont plus rien à voir avec le sport. Il ne s'agit pas de simples débordements de supporters, mais de délits graves, organisés et prémédités, ciblant une communauté clairement identifiée.

Ce type de déchaînement de violence, qui vise des personnes en fonction de leur origine ou de leur apparence, pose une question fondamentale de sécurité publique, mais aussi de respect des droits humains. En effet, ces actes sont déjà en eux-mêmes punissables par la loi, mais ils doivent également être reconnus pour ce qu'ils sont: des infractions à caractère raciste, fasciste et discriminatoire qui ternissent l'image du sport.

Qu'allez-vous faire pour lutter contre les violences en marge des événements sportifs? Ces violences sont le fait de groupes fascistes et d'extrême droite qui affichent des discours racistes, homophobes et virilistes décomplexés. Que comptez-vous faire pour lutter contre la présence de ces groupes violents dans les tribunes des événements sportifs et contre ces violences hors stade préméditées envers une communauté ciblée? Qualifiez-vous ces actes de fascistes et de racistes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, Monsieur le Député, les actes tels ceux qui se sont produits en marge de la finale de la Coupe de Belgique ne peuvent en aucun cas être tolérés, que ce soit en dehors ou à l'intérieur des stades. Malheureusement, ils sont le reflet de courants extrémistes, qui s'expriment tôt ou tard au-delà des mots par des violences physiques et racistes. Comme je l'ai déjà exprimé auparavant, je mettrai toute l'énergie nécessaire pour que le monde sportif continue de grandir dans des valeurs de respect et de non-violence. Vous comprendrez aisément que les violences perpétrées par certains zinzins du club de Bruges dépassent de loin le cadre du sport et de mes compétences ministérielles.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir de cette problématique avec le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin. Je suis confiante, car je constate qu'à l'issue d'une réunion qu'il a eue avec la *Pro League*, des pistes concrètes seront proposées pour faire évoluer la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football (loi «Football») et nous assurer que les coupables seront punis à la hauteur des faits commis.

Ce jeudi, au cours de ma prochaine rencontre avec les fédérations et associations sportives reconnues – où j'aurai de nombreux éléments à examiner – je leur ferai part de ma volonté, en plus de mener des actions de sensibilisation et de prévention, de faire appliquer les sanctions à l'égard des personnes ayant des comportements totalement inappropriés dans le monde du sport. Je suis consciente qu'il s'agira d'un long combat, mais qui, par essence, doit permettre – c'est ce que nous souhaitons tous – à chacun de pratiquer un sport ou d'assister à des rencontres sportives dans un environnement serein et respectueux.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations. Je suis heureux d'apprendre que le ministre de l'Intérieur s'est entretenu avec des représentants de la *Pro League* et l'Union belge. Il est effectivement temps de revoir la loi «Football», qui doit être améliorée. Vous l'avez dit, ces

violences reflètent des propos parfois entendus dans la société. En tant que politiciens, lors de nos prises de parole, nous avons le devoir d’user d’un langage approprié. Je me félicite de votre détermination à faire avancer les choses. Je tiens à rappeler qu’un club qui interdit une bâche contre le racisme, mais ne réagit pas à des chants racistes, ne fait pas une simple erreur de jugement. Il s’agit bel et bien d’un renversement des valeurs.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Effectivement, Madame la Ministre, la loi «Football» doit absolument être améliorée. Vous avez bien qualifié les actes commis de racistes et fascistes. Cette qualification est très importante, car elle est le début de la lutte contre tous ces comportements violents. Merci pour cela.

1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Absence de transparence et erreurs administratives dans le dossier de l’Association francophone de padel (AFPadel)»

M. Thierry Witsel (PS). – Depuis plus de trois ans, l’Association francophone de padel (AFPadel) alerte sur les dysfonctionnements persistants dans le traitement de sa demande de reconnaissance officielle par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces préoccupations ont d’ailleurs été exprimées à plusieurs reprises au sein de notre commission et formalisées dans un courriel circonstancié qui vous a été adressé par l’AFPadel le 12 avril 2025, Madame la Ministre.

Ce courriel met en lumière des anomalies graves, dont deux erreurs administratives majeures en 2022 et 2024 ayant conduit à l’omission de pièces essentielles du dossier de l’AFPadel. Il dénonce également un traitement inéquitable entre les différentes parties concernées, l’absence de dialogue institutionnel avec l’AFPadel, ainsi que la reprise sans vérification d’informations erronées, tant par vos services que par certains relais médiatiques.

Dans ce contexte marqué par une confiance de plus en plus fragilisée, l’AFPadel a désormais pris l’initiative d’adresser systématiquement toutes ses correspondances non seulement à votre cabinet, mais également à l’Administration générale du sport (AGS), au Conseil supérieur des sports (CSS), à notre commission, ainsi qu’au Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette démarche vise à garantir la transparence et à alerter toutes les instances compétentes sur la gravité de la situation.

Par ailleurs, un jugement rendu récemment par le Tribunal de première instance de Namur, dans le cadre du litige opposant l’AFPadel à Tennis padel pickelball Wallonie-Bruxelles (TTPWB) – jugement transmis à votre cabinet ainsi qu’aux destinataires précités le 5 mai dernier –, a donné raison à l’AFPadel. Ce jugement conforte la position tenue par l’association depuis 2021. Il ne s’agit donc plus aujourd’hui d’un simple désaccord sur la gestion du padel, mais bien d’un constat juridique, reconnu par une autorité judiciaire indépendante.

Avez-vous donné suite au courriel de l’AFPadel du 12 avril dernier?

Votre cabinet a-t-il officiellement pris acte du contenu du jugement précité? Quel sera l'impact de ce jugement tant sur les responsabilités de TTPWB que sur la procédure de reconnaissance de l'AFPadel?

Au vu des irrégularités soulevées et du climat de défiance instauré, êtes-vous favorable à l'instauration d'un audit indépendant ou d'une mission d'inspection administrative portant sur la gestion du dossier relatif à la désignation d'une fédération officielle pour le padel depuis 2021?

Enfin, dans un souci de transparence, soutiendrez-vous l'initiative d'auditions parlementaires visant à doter notre commission d'un état des lieux complet et documenté sur ce dossier sensible? En effet, il ne s'agit pas uniquement d'un conflit entre fédérations sportives. Il y va aussi de la crédibilité du cadre public de reconnaissance, de déontologie et de financement du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, il s'agit d'une affaire judiciaire qui ne relève pas du domaine sportif. Je n'ai pas à me prononcer, surtout quand le litige oppose une personne physique à des acteurs de droit privé.

L'AGS mène actuellement un audit portant sur tous les aspects du dossier. Pour le reste, je vous renvoie à mes propos tenus lors de la réunion du 25 mars 2025 de notre commission et vous rappelle que la procédure de recours est toujours en cours, le CSS devant examiner le dossier dans les prochaines semaines.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci pour ce rappel, Madame la Ministre. J'entends qu'un audit est en cours, de même qu'une procédure de recours. Il ne vous appartient évidemment pas de vous prononcer sur une affaire judiciaire.

Il serait toutefois important d'avoir un audit indépendant et une mission d'inspection qui pourraient apporter un éclairage objectif sur la gestion de ce dossier. Je vous encourage aussi à soutenir l'organisation d'auditions parlementaires qui permettraient de clarifier la situation au bénéfice de toutes les parties concernées.

1.13 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Budget alloué aux projets “Femmes et sports”»

Mme Isabella Greco (PS). – D'après les données en ma possession, la part du budget 2025 allouée au sport féminin aurait été réduite de moitié, passant de 100 000 euros, ce qui n'était déjà pas énorme, à seulement 50 000 euros. Toutefois, ce ne serait pas la première fois que mes informations diffèrent des vôtres, Madame la Ministre.

Dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes reste un sujet capital, tant professionnellement que socialement et notamment en ce qui concerne l'invisibilité des femmes, de mieux en mieux reconnue, une telle coupe budgétaire envoie un signal qui va à contre-courant des efforts de lutte contre l'inégalité et

la division des genres. En effet, sur le terrain, les projets visant à favoriser et accompagner le sport féminin créent de l'espace pour les femmes, soutiennent des initiatives innovantes, encouragent la mixité et, surtout, changent les mentalités, ce dont notre société a bien besoin.

Outre cette réduction budgétaire, des questions essentielles se posent : quels projets concrets comptez-vous soutenir en 2025 avec cette enveloppe réduite ? Quels sont les projets appelés à disparaître ? Avez-vous une stratégie, une orientation claire ou un appel à projets prévu ? Plus globalement, pourriez-vous faire le point sur vos ambitions à l'égard du sport féminin ? Pouvez-vous garantir que les 50 000 euros restants auront encore une véritable influence sur l'égalité dans le sport ? Au fond, il ne s'agit pas uniquement de chiffres, mais bien de cohérence politique. Le sport féminin n'est pas qu'une ligne budgétaire résiduelle ; il mérite une vision claire.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le sport féminin mérite effectivement une vision et pas seulement une ligne budgétaire. C'est pourquoi il est plus qu'opportun de s'assurer que chaque fédération et association sportive que reconnaît la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne des mesures concrètes permettant à toutes les femmes d'oser le sport sans peur et sans contraintes.

Par ailleurs, depuis 2019, les fédérations et associations sportives comptent quelque 45 000 femmes supplémentaires, les sportives représentant désormais 33 % des affiliés. De plus, si l'égalité n'est pas encore atteinte, l'augmentation globale du nombre d'affiliés sur la période 2019-2024 révèle un taux de croissance deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes.

L'ajustement de la ligne budgétaire consacrée au sport féminin ne traduit en aucun cas une quelconque volonté de réduire les politiques en faveur de ce domaine. Elle met en avant une prise de conscience générale parmi les acteurs du sport en ce qui concerne la place des femmes au sein des clubs et fédérations, qu'elles soient sportives ou dirigeantes. J'attends de l'administration qu'elle me propose, pour l'année 2025, des projets ou actions novateurs pouvant être menés dans le cadre de cette ligne budgétaire.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, vous avez évoqué une vision claire et une ambition politique, mais vous semblez surtout en faire peser la responsabilité sur les fédérations et associations sportives. J'aimerais connaître vos ambitions propres en tant que ministre des Sports et en tant que ministre wallonne des Infrastructures sportives, mais je vois que vous n'en avez aucune, puisque vous vous contentez de vous reposer sur votre administration en attendant qu'elle vous propose des projets. C'est pourtant votre travail ! C'est à vous de proposer des solutions innovantes ! C'est cela, la politique !

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – C’est marrant, je ne vous ai jamais vue assister à une discipline sportive féminine.

Mme Isabella Greco (PS). – J’ai fait la danse classique au conservatoire de mes 8 ans à mes 34 ans et je suis reconnue dans ce domaine à Charleroi. De toute façon, nous ne sommes pas en train de faire un concours entre vous et moi! Quand bien même vous pratiqueriez une activité sportive, cela ne vous rend pas automatiquement légitime en tant que ministre des Sports! C’est un prétexte grossier et absurde!

M. le président. – Veuillez vous en tenir au sujet de votre question, Madame la Députée.

Mme Isabella Greco (PS). – C’est à la ministre qu’il faut faire cette remarque, Monsieur le Président!

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Vous n’êtes pas obligée d’être constamment insultante! Le respect, ça existe aussi en politique et pas que sur les terrains de sport!

Mme Isabella Greco (PS). – En quoi ai-je été insultante? Je me fais agresser! Monsieur le Président, vous êtes censé arbitrer les échanges! Je vous remercie d’intervenir.

Madame la Ministre, sans vouloir vous manquer de respect, je trouve que vous manquez d’ambition pour le sport féminin. Vous dites ne pas vouloir réduire les projets dans ce domaine, mais vous réduisez le budget de moitié! C’est totalement incompatible avec le maintien des ambitions! Vous n’avez pas de vision claire pour le sport féminin et vous en faites porter la responsabilité aux fédérations et les associations sportives! Ce que les parlementaires attendent de votre part, c’est votre vision en tant que ministre des Sports. J’y reviendrai.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall – Suivi»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous avais annoncé que je suivrais l’évolution du dossier relatif à l’avenir du Country Hall de Liège. Sur la base des réponses que vous m’aviez apportées lors des réunions du 7 janvier et du 25 mars derniers de notre commission, je me suis documentée au mieux et sur l’historique et le contenu de ce dossier. J’ai aussi pris connaissance des questions déposées le 12 mai dernier par M. Witsel en Région wallonne. Sur la base des recherches et des contacts noués, grâce à différentes pièces écrites et datées, mais aussi à divers témoignages réunis dans ce dossier important, j’ai constaté l’existence de répercussions socioéconomiques notables qui l’entachent depuis 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des lenteurs et une certaine légèreté caractérisent son traitement. Je voudrais par ailleurs évoquer des trafics de stupéfiants au sein même d'un centre sportif de l'ADEPS qui accueille des jeunes durant les vacances scolaires. Je veux également évoquer des mini-soirées improvisées sur le parking, des rodéos urbains qui sont organisés pendant la nuit, sans parler d'un manque de transparence, d'indélicatesses et de malversations. Ces éléments ont été portés à la connaissance du Parquet général de Liège. Une enquête est en cours. Dans ce cadre, j'ai élaboré un dossier à votre attention que je tiens à votre disposition.

Financées par les deniers publics et portant sur les potentialités d'exploitation du Country Hall de Liège, deux études – celle du Service d'étude en géographie économique fondamentale et appliquée (SEGFEFA) de l'Université de Liège en 2020 et celle de Noshag/EKLO en 2021 – ont entre-temps livré des conclusions assez claires. Actionnaire majoritaire – elle en possède la quasi-totalité des parts –, notre Fédération a alors statué sur le sort qu'elle entendait réserver à cet outil socio-économique, culturel et sportif, en décidant et en imposant la dissolution volontaire de la société anonyme de gestion. Elle avait constitué cette dernière en partenariat avec la province et la ville de Liège.

Or, quand on dispose d'un tel bijou sur son territoire, la logique aurait été de procéder dans l'ordre chronologique inverse et non de statuer, d'abord et avant tout autre chose, sur son affectation future. Pourquoi notre Fédération a-t-elle attendu et semble-t-elle encore attendre pour décider du sort des biens dont nous parlons?

Dans le même ordre d'idées, pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle tardé à se prononcer sur l'attribution ou non du double marché qu'elle a elle-même lancé, portant soit sur l'acquisition, soit sur une concession d'exploitation de longue durée? Des propositions ont été faites dès 2023. À titre d'exemple, une proposition sérieuse et intéressante lui a bel et bien été soumise, pour un montant de 400 000 euros indexables sur dix ans. L'offre portait sur la reprise de la concession d'exploitation du Country Hall en tant que salle de sport et de spectacle. Pendant ce temps, le Country Hall, laissé quasiment à l'abandon, continue de se dégrader, comme vous avez pu le constater vous-même lors de votre visite, le 17 décembre 2024.

Pourquoi la phase de liquidation dure-t-elle depuis aussi longtemps? Elle a commencé en 2021 et nous voici à la mi-2025. Aujourd'hui, la société de gestion n'a quasiment plus rien à liquider dont elle est propriétaire et ne dispose plus de membres du personnel depuis le mois de juillet 2024. La mission de liquidation est prolongée de six mois en six mois et c'est encore à la société de gestion que l'on fait appel! Tout cela ne peut que nuire à l'image du Country Hall et entache son avenir.

J'aimerais également mettre en évidence une manifeste situation de conflit d'intérêts. En effet, la société GBLF, qui regroupe plusieurs associés, a été désignée

en tant que liquidateur. Or, entre septembre 2023 et janvier 2024, la même personne au sein de GBLF a exercé à la fois les fonctions de liquidateur et de gestionnaire du RSW Liège Basket. En janvier 2024, cette personne a cédé la main à une collaboratrice qui dispose aussi de parts dans GLBF. Pourriez-vous donc m'en dire davantage sur ce conflit d'intérêts?

Pour rappel, le RSW Liège Basket joue plus de 180 jours par an dans le Country Hall, empêchant ainsi l'organisation d'une série d'autres initiatives potentielles. Avez-vous validé ou toléré cette situation en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis votre entrée en fonction? Qu'en est-il de vos prédécesseurs, Mme Glatigny ou M. Jeholet? Depuis la saison 2024-2025, le club évolue en division R1 devant une poignée de spectateurs dans une salle pouvant en accueillir 5 000, avec les coûts énergétiques qui en découlent. Quelles sont les conditions concédées au RSW Liège Basket? Quelle est la situation comptable des ou du conventionnement(s) depuis l'entame de la liquidation de la société de gestion jusqu'à ce jour?

Enfin, quel que soit le sort que la Fédération Wallonie-Bruxelles décidera de réserver au Country Hall de Liège – le projet de le remplacer par un vélodrome semblant aujourd'hui abandonné –, avez-vous, avec le liquidateur, pris note du fait que le permis d'exploitation du Country Hall en tant que salle de sports et de spectacles expirera à la fin du mois de juin 2025? Pour rappel, ce permis avait été délivré par la Région wallonne en 2005. Quelles démarches ont-elles été entreprises en vue d'une éventuelle demande de renouvellement de ce permis?

Sur la base des réponses formulées la semaine dernière à mon collègue Thierry Witsel, je sais que vous avez décidé de dégager un budget de 12 000 euros pour trouver une solution via un repreneur éventuel de cette salle. Cela me semble cher payé alors qu'on avait une piste de solution sérieuse. D'autant plus que si le permis expire, le repreneur risque de démolir le bâtiment pour y construire par exemple des logements. Dans ce cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles va perdre un écrin extraordinaire, en vendant pour une bouchée de pain une aréna comme on en connaît très peu en Fédération Wallonie-Bruxelles à un promoteur immobilier qui n'hésitera pas à s'engraisser grâce aux deniers publics. J'attends des réponses très explicites de votre part.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Mon entrée en fonction a eu lieu au mois de juillet 2024, je n'étais donc pas encore à la manœuvre au moment des événements que vous évoquez dans votre question. Je ne me prononcerai pas sur les procédures en cours, puisque je respecte l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs. Mon cabinet est toujours disponible pour la moindre demande des pouvoirs judiciaires, et j'accepte volontiers votre note de synthèse.

Quant aux offres reçues à la suite des marchés de concession et de vente publiés durant la législature précédente, elles ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2025, mais les conditions proposées ne correspondent pas aux attentes du

gouvernement. Dans le cas contraire, j'aurais été heureuse de proposer immédiatement au gouvernement la cession de cette infrastructure. J'ai donc demandé à la Direction générale des infrastructures (DGI) de lancer un marché de consultation de faible montant. Trois opérateurs spécialisés sur les marchés immobiliers nationaux et internationaux ont été interrogés, et après négociation, une offre a été officiellement reçue pour un montant de 12 000 euros. Les résultats de cette consultation sont attendus pour la première quinzaine du mois de juin, avec, je l'espère, un candidat acheteur.

Concernant le vélodrome, la situation budgétaire de la Wallonie ne permet pas de financer un tel projet, alors même qu'un vélodrome se situe à une distance raisonnable. Les discussions sur la suite à donner à ce projet ou à un autre auront lieu prochainement au sein du gouvernement wallon. Enfin, concernant votre demande sur le permis d'exploitation devenu permis d'environnement, il semblerait qu'une demande de renouvellement devra être prochainement déposée. Je reviendrai vers vous dès que l'administration et le liquidateur détiendront toutes les informations à ce sujet.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous évoquez le permis de renouvellement. Le liquidateur aurait déjà dû y penser. Le liquidateur est payé tous les mois pour trouver des solutions et pour protéger l'avenir de la salle du Country Hall. Il n'y a plus de conseil d'administration. Or, ce dernier réalisait le travail bénévolement. Pourtant, le liquidateur n'a même pas songé à lancer, en temps utile, la procédure pour un nouveau permis d'exploitation. Il s'agit d'un permis d'environnement qui aurait dû être introduit il y a plusieurs mois déjà. J'ai le sentiment qu'il est trop tard. Que fera le groupe qui acquerra le Country Hall? Il ne pourra pas exploiter la salle dès son acquisition.

Je comprends que vous ne puissiez pas intervenir sur des décisions prises avant votre entrée en fonction, que cela soit par Mme Glatigny ou M. Jeholet. Mais ces deux ministres ont été à la manœuvre un bon moment. Pourquoi ont-ils bloqué un investisseur prêt à injecter 400 000 euros, indexés pendant dix ans? Nous aurions pu, depuis longtemps, lui permettre de lancer son projet. Aujourd'hui, nous allons encore dépenser 12 000 euros sans que nous sachions précisément pourquoi. J'ai vraiment peur que nous finissions par raser cet écrin qu'est le Country Hall. C'est peut-être une solution radicale: plus de trafic de drogues, plus de rodéos, plus de fêtes surprises; le calme reviendrait dans le quartier. Toutefois, il aurait simplement fallu se battre pour préserver cet outil extraordinaire, au service du sport et de la culture. Nous avons manqué une occasion majeure.

1.15 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Bilan de la finale du Rhéto Trophée»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Chaque année, le Rhéto Trophée, organisé par l'ADEPS, est un moment fort pour bon nombre d'élèves de l'enseignement secondaire. Cette initiative mêle sport, esprit d'équipe et dépassement de

soi. La récente finale de cette édition a une nouvelle fois permis de mobiliser beaucoup de jeunes autour d'activités sportives exigeantes et fédératrices. Au-delà de l'événement en lui-même, le Rhéto Trophée constitue un levier important pour renforcer les liens entre sport et école. C'est un objectif qui vous tient à cœur, Madame la Ministre, et qui figure parmi les priorités affirmées du gouvernement pour cette législature.

Quels sont les premiers retours dont vous disposez sur l'organisation et le déroulement de cette finale du Rhéto Trophée? L'événement a-t-il suscité l'engouement? Avez-vous déjà eu l'occasion d'identifier des pistes d'amélioration ou des enseignements utiles pour les prochaines éditions? Enfin, quelles actions votre cabinet envisage-t-il pour renforcer la place du sport dans le parcours scolaire des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec des événements tels que celui-ci?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Organisé depuis plusieurs années, le Rhéto Trophée prône des valeurs de dépassement de soi, de solidarité et de promotion du sport scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La finale de cette 32^e édition, qui s'est tenue le 16 avril dernier à Neufchâteau, a réuni 110 écoles issues des cinq sélections régionales organisées en Wallonie et à Bruxelles. Chaque établissement était représenté par une équipe mixte de six élèves, encadrés par un professeur d'éducation physique. Parmi les activités proposées figurait le tir à l'arc, le tirage de chariot, le transport en civière lestée, le kayak, l'aviron, le *run and bike*, le cross biathlon et même une épreuve de bûcheronnage.

Les retours d'expérience ont été globalement positifs, que ce soit de la part des enseignants ou des participants. Cela dit, certaines difficultés ont subsisté. Certains retards ont été constatés, notamment lors de l'épreuve de biathlon, où plusieurs élèves ont dû patienter dans des conditions météorologiques défavorables – pluie, froid... –, faute d'abri suffisant. Quelques dysfonctionnements ont également été relevés lors des tournois.

Dans une logique d'amélioration continue, ces points feront l'objet d'un débriefing approfondi par l'administration et par les différents partenaires mobilisés pour l'organisation de cette journée. J'attends également de l'administration, dans le cadre des moyens disponibles actuellement, qu'elle oriente sa réflexion vers la dynamique et le renouveau que pourrait apporter une meilleure transmission des valeurs du sport dans le milieu scolaire. L'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS) reçoit une dotation annuelle de 353 000 euros. Il pourrait être envisagé que certaines collaborations soient nouées avec l'AFFSS et que l'AFFSS soit à l'initiative plutôt que l'administration.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, j’ai suivi il y a quelques années des rhétoriciens cominois participant à ce projet et j’ai constaté, au-delà du sport en tant que tel, les valeurs qui sont transmises, notamment le soutien et la solidarité entre les jeunes et les équipes. Cela aussi est à souligner.

J’observe un fort engouement, tant du côté des élèves que des encadrants, avec quand même aussi parfois la difficulté à se rendre à la finale qui a lieu à Neufchâteau: en effet, pour les élèves de la province de Hainaut, particulièrement de Wallonie picarde, il peut être compliqué de se déplacer. Cela nécessite alors un encadrement par deux professeurs ou un logement sur place, etc. Cela amène aussi une vraie implication, ainsi qu’un esprit d’équipe et de classe important.

Par ailleurs, le rôle structurant de cet évènement dans le rapprochement entre le sport scolaire et de loisirs est important et rejoint tout à fait l’engagement que le gouvernement a pris à travers la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Il serait intéressant de renforcer la visibilité médiatique de l’évènement pour mieux le faire connaître. Il s’agit de redonner au sport une place centrale dans le parcours scolaire, grâce à des initiatives sportives en milieu scolaire comme le Rhéto Trophée, à des partenariats entre écoles, clubs et centres sportifs locaux, à la découverte, par les jeunes, de nouvelles disciplines et, enfin, à culture du sport citoyen et inclusif, laquelle a lieu d’être développée.

Cet évènement est donc un levier concret pour faire vivre les valeurs d’effort, de respect et de solidarité. Il y en a d’autres et votre rôle est aussi de stimuler ces différentes initiatives. Je vous remercie donc pour l’implication que vous y mettez.

1.16 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Éco-responsabilité dans le sport francophone»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le tournoi international *Lotto Brussels Premier Padel*, organisé récemment à la Gare Maritime de Bruxelles, a démontré qu’un événement sportif de grande ampleur peut pleinement intégrer des pratiques écoresponsables, sans renoncer à la qualité ni à l’impact médiatique qui en découle. En bannissant notamment le plastique à usage unique, en misant sur des infrastructures durables et en menant une politique de sensibilisation active auprès du public, ses organisateurs ont offert un exemple inspirant pour l’ensemble du monde sportif.

Je mène depuis dix ans maintenant une réflexion de fond sur la manière d’encourager la transition écologique dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, de telles initiatives, qui peuvent concerner de grands évènements, mais aussi, au quotidien, des clubs plus petits, sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Si plusieurs démarches existent déjà, il convient de leur donner plus de visibilité, de cohérence et de soutien.

Madame la Ministre, quelles sont aujourd’hui les mesures concrètes prises ou envisagées par votre cabinet pour encourager les pratiques écoresponsables dans le monde sportif? Un soutien spécifique est-il prévu pour les organisations qui, à l’image du *Lotto Brussels Premier Padel*, intègrent volontairement des engagements environnementaux forts? Envisagez-vous éventuellement de doter les fédérations sportives ou les centres sportifs locaux de référents en écoresponsabilité afin d’accompagner les clubs dans cette transition? Enfin, ne serait-il pas intéressant de créer un label écoresponsable pour les événements sportifs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en s’inspirant de bonnes pratiques existantes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, de manière générale, le secteur du sport est particulièrement attentif aux questions environnementales et l’ADEPS mène depuis plusieurs années des actions concrètes en ce sens, d’une part, auprès de ces centres et, d’autre part, auprès des fédérations et associations sportives qu’elle reconnaît.

Parmi les centres sportifs ADEPS, celui de Woluwé a été labellisé «Écodynamique» et celui de Chiny a reçu le label «Cantines durables». Les fédérations et associations sportives ont accès au document «*La contribution du Sport au Pacte Vert Européen – Une feuille de route pour le secteur du sport*», rédigé par la Commission européenne, et à une charte «*Outils de sensibilisation*», proposée par l’ADEPS et destinée aux sportifs, clubs et organisateurs d’évènements.

La transition écologique du secteur sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à être encouragée auprès des acteurs sportifs par le déploiement du projet «Plan intégré stratégique de transition écologique pour le sport», qui a pour objectif de proposer des recommandations et un plan d’action relatif à la durabilité.

Je tiens à signaler que, de leur propre initiative, les fédérations ne sont pas en reste. Certaines disposent d’un plan stratégique, dont l’un des chapitres traite de la pratique sportive durable et respectueuse de l’environnement, débouchant sur des actions concrètes comme la valorisation des balles usagées de tennis ou de padel par la Fédération de tennis. Notons l’action «Club plus propre», menée par l’Association des clubs francophones de football (ACFF) et Be Wapp, ainsi que la collaboration entre l’Association francophone de golf avec *GEO Foundation*, une organisation internationale qui promeut le développement durable dans le secteur du golf.

En outre, l’instauration d’un label écoresponsable propre au secteur sportif francophone nécessite une réflexion spécifique tenant compte des différents labels déjà existants et applicables aux acteurs du monde sportif, des réglementations propres à chacune des fédérations sportives et des conditions définies pour l’organisation d’évènements à portée internationale.

Enfin, il est essentiel de s'assurer que l'application de mesures écoresponsables ne conduise pas à rendre plus difficile encore l'accès au sport pour certaines catégories de personnes.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, le sport a un potentiel important: il peut contribuer à la transition écologique, tant dans la gestion des infrastructures et de la mobilité que pour l'accès aux événements ou, simplement, aux salles de sport. De plus, le sport a le pouvoir de sensibiliser le jeune public. C'est important et cela fait partie de l'avenir.

Un travail quotidien doit être mené avec une stratégie cohérente et transversale. Cette dernière doit articuler sport, climat et durabilité, en tenant compte des plans régionaux et des objectifs européens. Il y aurait lieu de travailler à la création d'un label écoresponsable plus global pour les événements sportifs. La question à ce sujet mériterait d'être approfondie. Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec des propositions allant dans ce sens.

Il en va de même pour la désignation de référents écoresponsables au sein des fédérations sportives. En effet, si personne ne prend cette problématique à bras le corps, cela devient un élément secondaire dans le cadre de l'organisation d'événements.

Actuellement, nous ne pouvons plus nous permettre cette absence de réflexion sur l'écoresponsabilité. C'est pourquoi nous devons accompagner les clubs sportifs dans leur démarche durable. De même, une communication des bonnes pratiques est importante. Nous constatons que certaines initiatives sont prises. Il convient de renforcer le partage des bonnes pratiques qui existent au sein des fédérations sportives pour faciliter le travail des fédérations ayant plus de mal à s'inscrire dans cette dynamique.

1.17 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Journée mondiale contre l'homophobie»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Le 17 mai dernier, la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie a été, une fois encore, l'occasion de rappeler les nombreux défis à relever pour faire reculer les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Je souhaiterais connaître les actions que vous avez lancées ou soutenues en tant que ministre des Sports, de la Fonction publique et les Médias, pour lutter contre l'homophobie dans le cadre du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Quelles initiatives ont été développées dans le monde sportif pour promouvoir l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), notamment chez les jeunes? Comment la fonction publique que vous pilotez s'assure-t-elle de garantir un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les diversités? Enfin, quelles sont vos

priorités en matière de sensibilisation dans les médias afin de lutter contre les discours haineux et renforcer la visibilité des réalités des personnes LGBTQIA+? Cette journée du 17 mai est une occasion de réaffirmer notre engagement collectif contre toutes les formes de discrimination.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, votre question me permet de mettre en avant l’approche transversale de mes compétences. Le sport est un vecteur important d’inclusion. En 2022, l’Association des clubs francophones de football (ACFF) a été l’une des premières fédérations sportives à prendre de l’avance sur la question du genre en introduisant la dispense de genre. Cette mesure répondait à un problème rencontré par les personnes transgenres qui étaient légalement enregistrées sur leur nouvelle identité de genre après leur transition, mais qui souhaitaient toutefois continuer à jouer avec l’équipe de leur sexe de naissance. Grâce à la dispense de genre, les joueurs peuvent rester actifs dans leur équipe d’origine après approbation de l’ACFF.

Cette année, pour la septième saison consécutive, la campagne *Football for all* a eu lieu début mai dans l’ensemble des clubs de la *Pro League*. L’espace d’un week-end, les capitaines des équipes ont notamment porté un brassard arc-en-ciel et les drapeaux de corners ont également pris les cours de l’arc-en-ciel. Au-delà de cette action symbolique, la *Pro League* a également élaboré un plan stratégique avec des outils destinés aux clubs désireux d’assurer un climat LGBTQIA+ *friendly*. Depuis la saison dernière, les clubs peuvent en effet travailler sur ce thème à l’aide d’un guide consacré à l’inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le football.

En ce qui concerne la fonction publique, un réseau de référentes et référents chargés de l’égalité et de la diversité a été instauré fin 2024 afin de sensibiliser le personnel du ministère sur les questions liées à l’égalité et à la diversité, en ce compris l’inclusion et le droit des personnes LGBTQIA+. Ce réseau a pour mission de promouvoir une culture organisationnelle inclusive. À terme, ce réseau permettra de formuler des recommandations pour la mise en œuvre d’une politique proactive en matière d’égalité des chances et de diversité au sein du ministère.

Ce dernier a également pris, depuis plusieurs années, un ensemble de mesures concrètes visant à prévenir toute forme de discrimination lors des recrutements. Parmi celles-ci, citons la formation et l’information systématique des chargés de sélection sur les enjeux liés à l’égalité des chances et aux adaptations à prévoir lors des entretiens ou des tests, la sensibilisation du réseau des ressources humaines aux thématiques d’inclusion et de diversité intégrées dans le parcours de formation en ressources humaines élaborée par la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) et, enfin, la création d’un outil d’aide à la rédaction d’offres d’emploi non discriminantes.

Au niveau des médias, des initiatives sont prises pour renforcer la visibilité des réalités LGBTQIA+. L’Association des journalistes professionnels (AJP) a

notamment publié en 2023 une brochure de recommandations à l'attention des journalistes avec pour objectif de les outiller au mieux afin de créer les conditions d'un meilleur traitement médiatique de ces questions. Enfin, en cette semaine de *Pride*, une programmation spéciale a été diffusée sur la RTBF, sur la chaîne Tipik en télévision, à la radio et sur le web avec des films, des séries, mais aussi des documentaires liés à la thématique LGBT diffusés durant toute la semaine de l'événement.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Merci Madame la Ministre pour vos réponses à mes questions qui étaient en effet transversales à vos compétences. La journée du 17 mai a permis de réaffirmer l'importance de l'égalité des droits et du respect de la diversité dans tous les secteurs qui relèvent des compétences communautaires. Beaucoup d'outils et de campagne de sensibilisation, mais aussi de formation sont déjà mis en place. C'est quelque chose qu'il faut continuer et encourager. Il est important que le ministère soit proactif sur le respect des diversités et en politique d'égalité des chances. Cette semaine et cette journée de la *Pride* rappellent qu'au-delà des symboles, ce sont des engagements structurels et durables qui sont indispensables pour construire une communauté où chacun et chacune peut se sentir pleinement reconnu.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.18 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Pénurie d'entraîneurs dans le sport amateur»

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez récemment déclaré faire du soutien au sport amateur une priorité et je salue cette orientation. Elle est d'autant plus nécessaire que les signaux d'alerte se multiplient sur le terrain, notamment autour de la pénurie croissante d'entraîneurs dans de nombreuses disciplines.

Je prendrai l'exemple du volley-ball en province de Namur. Les observateurs tirent la sonnette d'alarme: les retraits d'entraîneurs se multiplient, les candidats au remplacement se font rares et certains clubs peinent à garantir l'encadrement de leurs équipes pour la saison prochaine. Les causes sont diverses: lassitude, surcharge, raisons personnelles, contraintes financières, etc. Les conséquences, elles, sont préoccupantes pour la vitalité de la pratique sportive locale.

Cette pénurie est loin d'être isolée: dans de nombreux sports, on observe un vieillissement du corps des entraîneurs, une difficulté à attirer les jeunes dans cette voie et des formations perçues comme complexes ou peu accessibles. Le modèle du coach polyvalent, intervenant parfois dans plusieurs clubs, atteint aujourd'hui ses limites.

Certaines pistes méritent d'être creusées, comme le mentorat entre entraîneurs expérimentés et jeunes recrues, la simplification administrative des formations

ou encore une meilleure communication sur les dispositifs existants, comme la licence de coach sous dérogation ou les licences à faible coût.

Quelle est votre analyse de la pénurie d'entraîneurs dans le sport amateur et quelles disciplines vous semblent aujourd'hui les plus concernées? Quelles actions concrètes envisagez-vous à court terme et à moyen terme pour soutenir le recrutement, la formation et la fidélisation des entraîneurs dans nos clubs locaux?

Un plan d'information ou de simplification des démarches de formation pourrait-il être instauré, en lien avec les fédérations et l'ADEPS, pour lever certains freins perçus par les candidats potentiels?

Enfin, quelles mesures envisagez-vous pour venir en aide aux clubs qui peinent à assurer l'encadrement de leurs équipes, notamment en matière de formation et d'indemnisation des encadrants?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis la crise de la Covid-19, le bénévolat, dont la grande majorité des entraîneurs relève, est en diminution. Les contraintes privées et professionnelles, les tensions avec les joueurs et leurs parents, la concurrence entre les clubs, la diversité de sports proposés et les facilités d'accès aux sports non organisés sont autant de facteurs qui peuvent aussi influencer sur l'envie de devenir ou de continuer à être entraîneur.

Je ne dispose actuellement pas de données précises sur les disciplines les plus touchées par cette problématique. Un groupe de travail regroupant l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), l'administration et mon cabinet sera prochainement créé avec pour objectif de me proposer un plan d'action concret visant à stimuler le bénévolat de manière générale, et en particulier pour les entraîneurs.

S'il est certain que l'aspect de la formation est à une piste à étudier, je suis également persuadée que les dirigeants des clubs doivent se mobiliser pour construire un nouveau modèle de gestion qui doit tenir compte des contraintes et opportunités existantes. Vu sa situation financière, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut en aucun cas garantir un financement structurel aux plus de 7 000 clubs affiliés à des fédérations et associations reconnues. En outre, l'argent public ne doit pas être la solution à tout.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Nous avons longuement parlé du bénévolat dans le sport, mais la problématique concerne en effet le bénévolat en général. La crise sanitaire et ses suites n'ont pas aidé à maintenir ou à accroître le bénévolat dans le sport.

Je prends note de la création prochaine d'un groupe de travail. Il faut établir un plan de soutien aux clubs locaux qui combine des aides à l'indemnisation,

un accompagnement administratif et un incitant à la fidélisation des encadrants. En effet, l'argent public n'est pas la seule solution.

(*M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence*)

1.19 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «*Classification des athlètes paralympiques*»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – L'affaire entourant la classification de l'athlète paralympique Maxime Carabin suscite de nombreuses interrogations au sein de la communauté sportive et du grand public. À la suite des doutes exprimés quant à sa classification, notamment après les Jeux paralympiques de Paris, *World Para Athletics* a décidé de modifier son statut de «*Confirmed*» à «*Review*», l'obligeant ainsi à se soumettre à de nouveaux examens médicaux et à une réévaluation de sa classification. Madame la Ministre, vous avez indiqué avoir saisi le Comité international paralympique dès le 11 mars dernier afin qu'il se positionne sur cette controverse, tout en prenant acte de la décision de *World Para Athletics* de procéder à de nouveaux tests de classification.

Vos services ont-ils activement contribué à garantir la transparence et l'équité du processus de reclassification de M. Carabin depuis l'émergence de cette affaire? Quelles mesures envisagez-vous pour renforcer le système de classification des athlètes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les instances responsables, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir? Enfin, comment votre ministère accompagne-t-il, à la fois médicalement et psychologiquement, les athlètes paralympiques confrontés à des procédures de reclassification?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Pour donner suite au dossier de Maxime Carabin, l'administration a pris contact avec la Ligue handisport francophone (LHF), compétente pour les classifications de niveau national au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sa commission médicale. Celles-ci ont ensuite procédé à un examen de la procédure de classification et ont conclu qu'elle est conforme à la ligne de conduite et aux règlements du Comité international paralympique. Cette classification ne relève nullement de ma compétence; il s'agirait, dans le cas contraire, d'une ingérence du monde politique dans le monde sportif.

À la suite de la révision du statut de Maxime Carabin au niveau international, la LHF et le Comité paralympique belge ont soumis son dossier médical, accompagné des documents nécessaires, à *World Para Athletics*, qui est l'organe compétent pour la classification internationale des athlètes paralympiques. Dans l'attente d'une révision de ce dossier, Maxime Carabin disposera d'un statut «*Review*», ce qui ne l'empêche pas de participer à des épreuves dans sa classe actuelle. Enfin, le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy) peut

accompagner les sportifs sous statut si ces derniers ressentent un besoin de soutien mental ou psychologique.

Du reste, j'espère que nous obtiendrons rapidement les décisions des instances internationales, car cette situation risque de discréditer l'ensemble du monde handisport au lendemain des Jeux paralympiques, dont la conclusion a été très positive. Je souhaite vraiment que ce secteur retrouve la sérénité.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, vos réponses sont parfaitement claires. Il est effectivement nécessaire de faire rapidement toute la lumière sur cette histoire afin d'éviter de jeter le discrédit sur le secteur du sport paralympique.